



Concours Salle COURLAY

Le 6 et 7 janvier 2017

(Sélectifs aux championnats de France)

79440 COURLAY – Place du midi – Gymnase Robert Bobin
Parcours fléché

➤ **Arbitres :**

- Le samedi : Christian ROYER – Michel Coussot
- Le dimanche : Pascal HEURTAULT – Claude BICHOT

➤ **Déroulement de la compétition :**

- ↪ 2 x 18 m (3 départs) sans finales
- ↪ Blasons par catégorie suivant règlement sportif en vigueur. Pour les arcs classiques, cadets, juniors, seniors, vétérans et super vétérans, ainsi que pour les arcs nus, catégorie scratch : blasons de 40 cm ou trispots sur demande lors de l'inscription.
- ↪ Entraînement à la distance sur blason

Horaires :	Départ 1 Samedi soir	Départ 2 Dimanche matin	Départ 3 Dimanche après-midi
Ouverture du greffe :	17 h 30	8 h 30	13 h 00
Échauffement à la distance : 30 minutes	18 h 00	9 h 00	13 h 30
Contrôle matériel :	Pendant l'entraînement		
Début des tirs :	18 h 30	9 h 30	14 h 00

➤ **Engagements :**

Adultes : 1 tir	8 €	Jeunes : 1tir	6 €
2 tirs	14 €	2 tirs	10 €
3 tirs	18 €	3 tirs	14 €

➤ Classement :

- ↪ Récompenses aux 3 premiers de chaque catégorie
- ↪ A la meilleure équipe classique, compound, jeune, homme et femmes, déclarée au greffe avant le début des tirs.
- ↪ Proclamation des résultats le dimanche vers 17 h 30 et suivie d'un vin d'honneur

➤ Quelques informations :

- ↪ Tenue blanche ou de clubs exigés.
- ↪ **Animaux interdits**
- ↪ Licence compétition 2018 et certificat médical (si non sur la licence) réclamés à l'inscription au greffe.
- ↪ Lors du passage au greffe l'un des justificatifs suivants peut être demandé, dès lors il conviendra que l'archer soit en mesure de présenter l'un d'eux:
 - présentation d'une « attestation de licence » papier avec photo.
 - présentation d'une « attestation de licence dématérialisée avec photo » sur un support informatique : type Smartphone ou tablette.
 - communication du numéro de licence (ou nom, prénom) avec justificatif officiel d'identité.
 - passeport sportif : il comporte la photo + le n° de licence.
 - Uniquement pour les mineur : autorisations parentales d'intervention chirurgicale et autorisation parentale au titre de l'article R.232-52 du code du sport (contrôle antidopage) .
- ↪ Classement sur le premier tir si plusieurs départs.
- ↪ Cette quatrième compétition en salle en Deux-Sèvres sera également qualificative pour la finale du « Défi des Maîtres » (réservé aux archers deux-sévriens) qui aura lieu le 10 Mars 2018 et organisée par la Compagnie des Archers de l'Autize.

➤ RESTAURATION – BUVETTE SUR PLACE :

- ↪ Sandwichs, crêpes et gâteaux, boissons chaudes et froides

➤ Bourriche :

➤ Inscription au concours :

- ↪ **avant le 2 janvier 2018 (20 h 00)**
- ↪ Par mail : courlay.tiralarc@gmail.com
- ↪ Ou par courrier : 25 rue Jules Ferry 79320 MONCOUTANT



